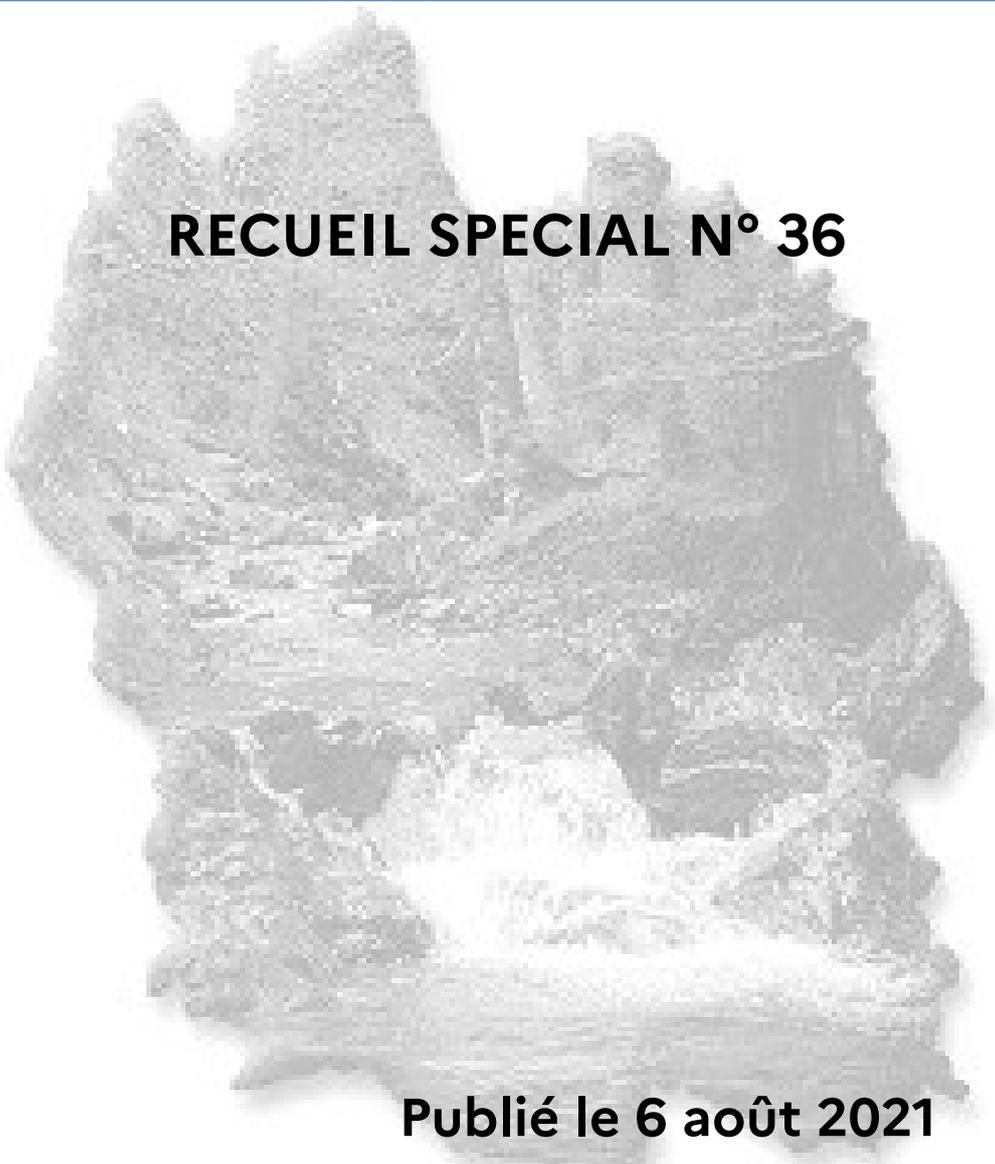




**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE



RECUEIL SPECIAL N° 36

Publié le 6 août 2021

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr
☎ : 04-66-49-60-00

PRÉFECTURE de la LOZÈRE

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 36 en date du 6 août 2021

SOMMAIRE

Secrétariat général commun départemental

Arrêté préfectoral n° PREF-SGCD – 2021 – 209 – 010 du 28 juillet 2021 portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour le budget opérationnel du programme 363 « plan de relance – volet compétitivité ».



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-SGCD-2021-209-010 DU 28 JUILLET 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN QUALITÉ D'ORDONNATEUR SECONDAIRE
DÉLÉGUÉ POUR LE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 363 - « PLAN DE
RELANCE – VOLET COMPÉTITIVITÉ »**

La préfète de la Lozère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de la commande publique ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux finances publiques ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète de la Lozère M^{me} HATSCH Valérie ;
- VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** l'arrêté de délégation de signature Programme 363 « Plan de relance-volet Compétitivité » BOP de la Direction Interministérielle de la Transformation publique UO régionale Occitanie du 22 juin 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°PREF-SG-2020-364-002 du 22 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental de la Lozère ;
- VU** la décision du 30 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Olivier NOLLEN en qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Lozère à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU la décision du 30 décembre 2020 portant affectation de Monsieur Eric VOTION en qualité de directeur-adjoint du SGCD 48 ;

VU la décision du 30 décembre 2020 portant affectation de Madame Hélène DOUSTEYSSIER en qualité de cheffe du bureau du budget du SGCD 48 ;

VU la décision du 30 décembre 2020 portant affectation de Madame Nadine VELAY en qualité d'adjointe à la cheffe du bureau du budget du SGCD 48 ;

VU la décision du 30 décembre 2020 portant affectation de Madame Cathy FERREIRA en qualité de gestionnaire budgétaire services métiers de la Préfecture de la Lozère, au bureau du budget du SGCD 48 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

1-1 Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Olivier NOLLEN, directeur du secrétariat général commun départemental de la Lozère (SGCD 48),
- Monsieur Eric VOTION, directeur-adjoint du SGCD 48 ;
- Madame Hélène DOUSTEYSSIER, cheffe du Bureau du Budget (BB) du SGCD 48 ;
- Madame Nadine VELAY, adjointe à la cheffe du BB du SGCD 48 ;

pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le BOP 363- « Plan de relance – volet compétitivité »

1-2 Cette délégation porte sur l'engagement, la constatation et la certification des services faits, la liquidation, le mandatement des dépenses, l'émission des titres de perception et leur saisie dans l'application Chorus formulaires, la conduite de la procédure de reversement en cas de crédits indûment perçus et, d'une manière générale, la production des pièces nécessaires au règlement des dépenses.

1-3 la saisie des demandes d'achat associées dans Chorus formulaires devra être effectuée selon les imputations suivantes :

- Centre financier : 0363-DITP-DR31
- Centre de coût : PRFACTF0XX (« XX » correspondant au numéro de département)
- Domaine fonctionnel : 0363-04 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes »

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Madame Cathy FERREIRA , Gestionnaire des BOP métiers de la Préfecture de la Lozère. pour procéder à la constatation et la certification des services faits, la liquidation, le mandatement des dépenses, l'émission des titres de perception et leur saisie dans l'application Chorus formulaires.

ARTICLE 3 :

Toutes les mentions relatives au BOP 363 « Plan de Relance - volet compétitivité » présentes dans l'arrêté préfectoral N° PREF-BCPPAT-2021-034-002 du 03 février 2021, et dans l'arrêté préfectoral N° SGCD-DIR-2021-041-004 du 10 février 2021, sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Les particuliers peuvent déposer un recours auprès du tribunal administratif par la voie du « télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur du secrétariat général commun départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

La préfète



Valérie HATSCH

